



560, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0
Téléphone : 418 365-5151 | Télécopieur : 418 365-7377
mrcmekinac@mrcmekinac.com

Saint-Tite, 8 juin 2023

M. Pierre Magnan
Président de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Envoi par courrier électronique

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain

Mémoire déposé par la MRC de Mékinac

N/Réf. : 19751TTP

Monsieur le président,

Dans le cadre de l'audience publique, la MRC de Mékinac souhaite exprimer sa position quant à la demande d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique appartenant à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) situé à Champlain.

La MRC de Mékinac est l'un des cinq (5) membres d'Énercycle. De ce fait, neuf (9) municipalités de notre MRC sont conjointement propriétaires des installations d'Énercycle, dont le lieu d'enfouissement technique situé à Champlain.

Énercycle, créée en 1991, regroupe les MRC de Mékinac, Maskinongé, des Chenaux ainsi que les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan. Énercycle dessert près de 260 000 citoyens répartis à travers 37 municipalités en Mauricie.

Le regroupement des services de gestion des matières résiduelles sous forme de régie procure aux municipalités de notre MRC plusieurs avantages dont celui, en première instance, de nous doter d'une structure de concertation nous permettant de mieux cibler les décisions et les orientations à adopter, offrant ainsi de meilleures perspectives et retombées aux citoyens et citoyennes de notre MRC. Aussi, le fait d'être conjointement propriétaires de nos infrastructures et de nos équipements territoriaux assure en matière de gestion une meilleure garantie d'accès à de véritables services de proximité. La structure actuelle de gestion de nos matières résiduelles nous permet d'atteindre une plus grande flexibilité et une réelle autonomie que nous ne pourrions pas nous offrir à la seule échelle de notre MRC.

Aux fins d'une saine gestion, nos principales installations se situent à Saint-Étienne-des-Grès où nous y retrouvons un lieu d'enfouissement technique, un écocentre ainsi qu'un centre de tri régional géré en partenariat avec Récupération Mauricie. Nous possédons également un centre de traitement des boues de fosses septiques, un centre de transfert, une usine d'épuration des biogaz et bientôt un centre de traitement des matières compostables. Nous sommes également conjointement propriétaires d'un réseau d'écocentres ainsi que du lieu d'enfouissement technique situé à Champlain.

Historiquement, le lieu d'enfouissement de Champlain prenait naissance au début des années 1980. Il s'agissait alors d'un lieu d'enfouissement sanitaire géré par un comité composé d'une des municipalités de la MRC de Mékinac et de quelques municipalités faisant partie de la MRC de Francheville, MRC n'existant plus depuis les fusions de certaines MRC en 2002. Aussi, les fusions municipales de 2002 appelaient administrateurs et élus à réorganiser les limites administratives de plusieurs villes et MRC, le lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain passant alors sous la gouverne de la nouvelle Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énergiecycle).

Une fois les fusions parachevées, des démarches administratives et judiciaires seront entreprises afin de régulariser les titres de propriété et les responsabilités respectives des différentes organisations municipales. En 2012, ces démarches seront complétées et la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie deviendra officiellement propriétaire du lieu d'enfouissement. Durant cette même période, d'importants investissements, assumés en partie par notre MRC, seront réalisés afin de faire évoluer le lieu d'enfouissement sanitaire en un lieu d'enfouissement technique répondant aux normes du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, actuellement en vigueur.

Depuis 2014, le lieu d'enfouissement, toujours de propriété publique, est opéré par l'entreprise Matrec en vertu d'une entente spécifique offrant un revenu complémentaire aux municipalités de la Mauricie.

Ce lieu d'enfouissement dont la MRC de Mékinac comprend neuf municipalités participantes, est conjointement propriétaire et atteindra le volume autorisé au cours des prochains mois. Notre MRC souhaite que ce lieu d'enfouissement soit maintenu en activité et **fort de l'appui des membres de son conseil, appuie fortement le projet visant à y agrandir l'aire d'enfouissement.**

L'acquisition et la mise à niveau des installations liées au lieu d'enfouissement de Champlain, ont nécessité des investissements publics considérables au fil des années. Le but visé par ces engagements financiers était de faire du site une installation sécuritaire et performante répondant aux exigences gouvernementales. Agrandir l'aire d'enfouissement du lieu d'enfouissement à Champlain permettrait à l'ensemble des partenaires de consolider les opérations, constituant de ce fait un actif important pour les municipalités participantes, dont celles de notre MRC.

Ce lieu d'enfouissement technique déjà existant nous indique que la poursuite des opérations l'entourant demeure une contribution essentielle à notre écosystème de gestion des matières résiduelles. Il demeure également une importante source de revenus nous permettant de maintenir nos offres de services tout en contrôlant les coûts de manière à respecter la capacité de payer des citoyens et citoyennes de notre MRC. Dans ce contexte, nous souhaitons optimiser les installations de gestion des matières résiduelles existantes et maintenir en activité le lieu d'enfouissement situé à Champlain.

Fermer ce lieu d'enfouissement représenterait l'ajout d'un lourd passif monétaire à répartir entre les citoyens et citoyennes de notre MRC et ceux de la Mauricie. Alors que les responsabilités des municipalités augmentent mais que les sources de revenus demeurent limitées, on doit convenir que ces municipalités ont peu de leviers fiscaux pour générer de nouveaux revenus. Afin d'assumer pleinement les responsabilités qui incombent à ces dernières en matière de gestion des matières résiduelles, nous sommes d'avis que l'augmentation des taxes municipales ne peut combler les déficits annoncés surtout si on ne peut compter sur le site d'enfouissement de Champlain afin de mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles gagnant.

Bref, ce projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Champlain permettrait de maintenir un actif essentiel à l'équilibre de notre écosystème régional de gestion des matières résiduelles. Aussi, en raison de la vocation future qu'on entrevoit au site de Champlain, ce lieu d'enfouissement technique apporterait une solution innovatrice afin de prendre en charge la gestion des particules fines issues des activités de recyclage des résidus de construction, rénovation et démolition au Québec.

Pour ces raisons, le conseil de la MRC de Mékinac appuie le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain et vous remercie de l'attention portée à ce mémoire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.



Bernard Thompson, préfet
MRC de Mékinac
560 Notre-Dame
Saint-Tite, QC
G0X 3H0
Courriel : bernard.thompson@regionmekinac.com